

La quinzaine féministe : le Sénat français et le vote des femmes. - Une femme préside le Conseil Fédéral... en Autriche. - Femmes députées aux Etat-Unis [i.e. Etats-Unis]. - Les femmes françaises siégeront-elles dans le jury ?

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **16 (1928)**

Heft 274

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr 5.—

ETRANGER... . 8.—

Le Numéro.... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Pregny

Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 insert. 24 insert

La case, Fr. 45.— 80.—

2 cases, . 80.— 160.—

La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : La quinzaine féministe: E. Gd. — Carrières féminines: la maîtresse d'école ménagère. — Pour l'an qui vient... — De ci, de là... — Causerie juridique: un mauvais moyen pour garantir un prêt: Antoinette QUINCHE, avocate. — Notre bibliothèque: *Maternité*; *Annuaire des Femmes suisses*. — A travers les Sociétés féminines. — Carnet de la Quinzaine. — *Feuilleton*: Personnalités féminines, Selma Lagerlöf (*suite*): M. DEMIERRE-SCHENK. — *Illustration*: Olga Rudel-Zeynek, Présidente du Conseil fédéral autrichien.

Avis important

Nous rappelons à tous nos abonnés de Suisse qu'ils peuvent encore verser durant ce mois le montant de leur abonnement pour 1928 à notre compte de chèques postaux N° I. 943, et cela dans tous les bureaux de poste. Nous les prions instamment d'utiliser ce mode de paiement qui est le plus pratique pour eux comme le plus simple pour nous. (Prix de l'abonnement pour une année 5 fr. Prix de revient de l'abonnement pour une année: 6 fr.)

Nous saisissons cette occasion pour remercier très vivement tous ceux qui ont déjà bien voulu, en réglant le montant de leur abonnement, se souvenir de cette différence entre le prix de revient et le prix officiel de l'abonnement, ainsi que ceux qui ont pensé à adjoindre à leur versement les 5 centimes de taxe que nous coûte celui-ci.

Pour nos abonnés de l'étranger, le meilleur mode de paiement est le mandat postal international. (Prix de l'abonnement: 8 fr. argent suisse.)

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

La Quinzaine féministe

Le Sénat français et le vote des femmes. — Une femme préside le Conseil Fédéral... en Autriche. — Femmes députées aux Etats-Unis. — Les femmes françaises siégeront-elles dans le jury ?

La trêve des confiseurs a un peu calmé l'émotion qui a paru s'emparer de l'opinion publique française, les derniers jours de l'an qui n'est plus, à la nouvelle que la discussion sur le suffrage féminin allait enfin venir devant le Sénat. A vrai dire, cette nouvelle n'aurait rien dû apporter de très étonnant, puisque l'on attendait, non pas depuis des semaines, mais depuis des mois, que la Haute Assemblée voulût bien daigner entrer en matière sur le projet déposé par M. Louis Martin, qui reconnaît aux femmes le droit de suffrage intégral; mais l'on a si bien pris l'habitude de considérer le Sénat comme le sabot, la roue de l'ornière, de la machine parlementaire française, que cette idée qu'il allait, vraiment, pour de bon, s'occuper de cette mesure de progrès qu'est le suffrage féminin, a singulièrement surexcité certains esprits. Ce qui aussi, il faut le dire, a contribué à cette agitation, c'est la nouvelle que le gouvernement, par 8 voix contre 5, s'était prononcé en faveur — non pas de la proposition Martin, qui lui a paru, sans doute, aller trop vite

et trop loin — mais de l'électorat et de l'éligibilité des femmes en matière municipale, ce qui constituerait toujours une première étape. Cette décision a semblé inadmissible à certains groupements de gauche, notamment à celui qui porte le nom de « Gauche démocratique », que préside avantageusement M. Fernand David, justement célèbre chez nous d'autre part pour son attitude dans l'affaire des zones. — Après s'être livré au petit jeu des devinettes pour essayer de savoir quels sont les huit ministres coupables de sentiments féministes, ce groupement, « très ému », dit le grave *Temps*, a décidé une démarche auprès du gouvernement pour lui signaler que « la très grande majorité du groupe est hostile à l'électorat des femmes ». Voilà qui nous promet des séances houleuses, quand, après les vacances



M^{me} Olga RUDEL-ZEYNEK
Présidente du Conseil Fédéral d'Autriche

du premier de l'An, les débats s'engageront au Luxembourg! D'ailleurs, cette odeur de poudre n'est pas pour déplaire aux féministes françaises, qui ne craignent pas de mener bataille et qui s'y préparent dès maintenant.

Mieux informées que la « Gauche démocratique » sur le féminisme du gouvernement, elles savent pouvoir en tout cas compter sur le Président du Conseil, qui est un féministe convaincu et inébranlable — on se rappelle qu'il avait suivi en 1926 plusieurs des séances du Congrès suffragiste international; puis, assure-t-on, sur MM. Barthou, Painlevé, Briand, Herriot, Marin, Tardieu et Bokanowski. Mais voici que M. Leygues et M. Queille se défendent de mériter l'approbation de la « Gauche démocratique » et se réclament, eux aussi, de sentiments féministes. Ne resteraient donc, comme adversaires gouvernementaux du suffrage féminin, que MM. Sarraut, Perrier et Fallières. Et le *Relèvement social*, le journal du vaillant lutteur pour la moralité publique qu'est M. Pourésy, signale que, précisément, deux de ces messieurs sont partisans irréductibles de la réglementation de la prostitution. La coïncidence est intéressante...

En tout cas, « l'émotion » de la « Gauche démocratique » a fourni l'occasion d'une belle propagande de presse en faveur du vote des femmes, car il n'est à ce moment-là presque pas de journal français qui n'en ait discuté, et généralement dans un esprit très sympathique. Et d'ailleurs l'opposition ne vaut-elle pas mille fois mieux, en ce qui concerne notre cause, que la chape de plomb de l'indifférence? L'opinion publique a été naïve de l'idée du suffrage comme d'une question de toute première actualité, et cela même a débordé les frontières, car en ce qui concerne la Suisse romande, par exemple, nous en avons reçu un contre-coup utile par les articles de correspondants de certains de nos journaux, par les demandes de renseignements qui nous sont parvenues de personnes désireuses de s'éclairer sur le droit de vote des femmes... Nous avons pu aussi retracer l'influence directe de la terreur sénatoriale anticléricale du vote des femmes dans le changement d'attitude de certains milieux catholiques romands, dont l'organe principal a publié en première page un grand article très favorable au suffrage, contrastant singulièrement avec les élucubrations de ce même journal, lors de notre votation populaire genevoise. Cela est intéressant à constater, parce que cela montre à l'évidence l'étroite interdépendance de nos mouvements féministes nationaux, et prouve une fois de plus ce que nous avons toujours assuré: que l'obtention du droit de vote par les femmes françaises serait un atout décisif pour nous, femmes de la Suisse romande.

* * *

En Autriche, pendant ce temps, avec mille fois moins de bruit et de remue-ménage, un événement beaucoup plus considérable se produisait: pour la première fois dans l'histoire, non seulement du Parlement autrichien, mais des Parlements européens, une femme était élue à la présidence de la Chambre Haute, justement. Et il est assez piquant de constater que, dans le pays qui a proclamé les droits du citoyen, c'est le Sénat qui accumule barrières sur barrières contre l'émancipation politique des femmes, alors que, dans le pays si longtemps soumis au sceptre rétrograde des Habsbourg, une femme accède tout naturellement à la présidence de cette même Chambre. Le Conseil fédéral autrichien, toutefois, dont M^{me} Rudel-Zeynek vient d'être nommée présidente, rappelle davantage par sa constitution notre Conseil des Etats suisse que le Sénat français, en ce sens qu'il se compose des représentants des provinces. M^{me} Rudel-Zeynek y représentait la Styrie, et comme c'est à chaque province le tour de présider l'Assemblée, elle a pris son tour pour six mois, tout simplement et uniment.

Olga Rudel-Zeynek est un nom bien connu dans les milieux féministes autrichiens. Bien qu'appartenant au parti chrétien-social, elle n'hésite pas à se mettre en opposition avec lui, quand les doctrines conservatrices de ce dernier ne soutiennent pas les revendications féministes, si bien qu'à la Chambre, où elle a aussi siégé comme députée durant la précédente législature, elle a présenté plusieurs projets de lois d'inspiration féministe, notamment celui qui réglemente la situation des sages-femmes, et celui qui rend obligatoire le paiement de pensions alimentaires, soit à la femme, soit à l'enfant illégi-

times. Avant la guerre et la Révolution, elle s'était occupée d'œuvres sociales à Graz, mettant au service des organisations féminines catholiques ses dons remarquables d'oratrice; puis, lorsque les femmes autrichiennes obtinrent le suffrage, elle siégea pendant plusieurs années à la Diète de Styrie, première étape de sa carrière politique. A toutes ces expériences, précieuses pour l'exercice de ses fonctions, elle peut en joindre d'autres, qui font certainement d'elle une pacifiste convaincue: le souvenir de sa fuite avec sa famille devant l'ennemi, de la Galicie où se trouvait le régiment de son mari, jusqu'à Graz où elle se réfugia. Enfin, née d'une ancienne famille cultivée, elle possède toute la culture intellectuelle raffinée, qui lui permettra aussi de remplir admirablement le poste auquel elle vient d'être appelée.

Tout de même, il est intéressant de penser que, pas bien loin de Berne, il existe un corps politique, appelé Conseil Fédéral, et présidé par une femme. Cela va-t-il occasionner de mauvais rêves à M. Schulthess? ...

* * *

Nous sommes bien en retard pour donner les résultats féministes des élections américaines de novembre. L'an 1927 n'a d'ailleurs pas été une année électorale importante outre Atlantique, la plupart des Etats ne renouvelant leur Législature que l'automne prochain. Ce sera alors la grande fièvre électorale sur toute la ligne.

Voici, d'après notre excellent confrère de New-York, *The Woman Citizen*, quelques succès féministes. Dans le New-Jersey, 7 femmes ont été réélues à la Législature de cet Etat; en Virginie, 4 (deux anciennes et deux nouvelles); en Minnesota, une; dans l'Etat de New-York, une. Aux élections municipales de villes importantes, plusieurs femmes ont été également élues. Enfin, une femme, Mrs. Esther Andrews, a été appelée à faire partie du Conseil du Gouvernement du Massachusetts, corps politique dont l'importance a été largement démontrée lors de l'épouvantable drame de Sacco et Vanzetti, huit membres de ce Conseil ayant le droit de contrôle absolu sur toute l'activité du Gouverneur. Mrs. Andrews, qui a donné beaucoup de sa vie aux tribunaux d'enfants, à l'inspection des prisons, à la question des salaires minima dans l'industrie de l'habillement, est aussi une femme d'affaires expérimentée, ayant dirigé pendant une douzaine d'années la fabrique de chaussures organisée par son mari.

* * *

Revenons, en terminant, au pays d'où nous sommes parties, la France, pour signaler une intéressante proposition de loi déposée à la Chambre française par M. Baranton, et stipulant l'entrée des femmes dans le jury. C'est là une mesure que nous n'avons pas besoin de commenter ou de défendre devant nos lecteurs, et comme il ne paraît pas, d'après le texte de la loi française qu'il soit nécessaire, comme chez nous, pour exercer ces fonctions, d'être un citoyen jouissant de ses droits civiques, souhaitons que cette utile réforme s'accomplisse au plus vite, sans attendre les atermoiements du Sénat sur le vote des femmes.

E. Gp.

Carrières féminines

La maîtresse d'école ménagère

ACTIVITÉ: Dans les écoles ménagères publiques ou privées, ainsi que dans les cours ménagers, la maîtresse d'enseignement ménager est chargée de l'enseignement des branches suivantes:

a) *branches pratiques*: cuisine, entretien de la maison, lessive, repassage, travaux à l'aiguille, jardinage; b) *branches théoriques*: économie domestique, théorie de l'alimentation, matières premières, hygiène, arithmétique et comptabilité domestiques, quelquefois puériculture et instruction civique. Dans les écoles normales ménagères, il faut y joindre la méthodologie spéciale à l'enseignement ménager et, dans certains cas, la pédagogie et la méthodologie générale.

APTITUDES REQUISES: Une bonne santé et une intelligence vive et ouverte sont indispensables à l'exercice de cette profession. En outre, la maîtresse d'école ménagère doit unir les qualités d'une bonne maîtresse de maison à celles d'une bonne institutrice; elle